



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} avril 2025

Les remboursements de soins du régime agricole à fin février 2025

Les remboursements de soins de ville au régime agricole en février poursuivent la hausse entamée le mois précédent (+ 0,5 %). Sur les deux premiers mois de l'année, l'évolution est de + 3,2 % par rapport à la même période en 2024.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,2 milliards d'euros** en 2024 pour les seuls soins de ville, soit **4,7 %** des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit avec un **recul de 3,1 %** en 2024 soit un recul similaire à l'année dernière et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2015-2024). En hausse constante de 2015 à 2022 (+ 1,1 % en moyenne annuelle), la population des **salariés agricoles** augmente légèrement plus que l'an passé (+ 0,4 % contre + 0,3 % en 2023). Ces effets démographiques contraires expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 0,8 % en 2024.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et des Etudes (DSEF)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les deux premiers mois de 2025 est en hausse de 0,3 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation résulte de la hausse de 2,2 % du nombre de patients salariés agricoles et est atténuée par la diminution de 2,6 % des effectifs de patients non-salariés agricoles

Des remboursements de soins de ville dynamiques chez les salariés agricoles

Fin février 2025, les dépenses de soins de ville augmentent de **5,5 %** pour le régime des **salariés agricoles** et seulement de **0,6 %** pour celui des **non-salariés agricoles**.

Des honoraires médicaux en augmentation due à des revalorisations

Les remboursements des honoraires de **médecins généralistes** se maintiennent à un niveau élevé bien que l'on note une baisse de l'évolution mensuelle en février. L'évolution se hisse à **+ 5,1 %** à fin février après **+ 7,5 %** le mois dernier. Ces progressions résultent principalement d'un effet prix, la hausse du tarif de la consultation qui est passé de 26,5 € à 30 €. A l'inverse, le relèvement de la participation forfaitaire (PF) vient minorer les dépenses. Les remboursements des honoraires de **médecins spécialistes** augmentent de **3,8 %** à fin février. Tout comme les généralistes, ils bénéficient d'une revalorisation tarifaire des consultations. Les honoraires de soins **dentaires** augmentent de **7,0 %** fin février, après la hausse croissante des dépenses tout au long de l'année 2024.

Des remboursements de kinésithérapie et d'infirmier forts mais à relativiser au regard de l'atypie de janvier 2024

Les remboursements de soins de **kinésithérapie** à fin février sont en hausse de **4,0 %**. Ce taux est à nuancer au regard de la faiblesse atypique de janvier 2024. En comparant février 2025 à février 2024, on observe une hausse de seulement 2,0 %. Les remboursements de soins **infirmiers** augmentent de **2,9 %** à fin février (taux également impacté par l'atypie de janvier 2024). En comparant février 2025 à février 2024, l'évolution est cette fois en baisse de 1,2 %.

Des remboursements des laboratoires en forte diminution

Fin février 2025, les remboursements des **laboratoires** chutent de **16,4 %** en raison de la décroissance observée tout au long de l'année 2024. On note néanmoins un regain d'activité en ce deuxième mois de l'année avec **+ 2,0 %** comparée à janvier 2025.

Des remboursements de transport qui décollent

Les remboursements de **transports** augmentent de **2,9 %** à fin février. Février semble se détacher légèrement au-dessus de la tendance d'évolution des mois précédents, il s'agit d'un mois fort : **+ 2,6 %** par rapport à janvier.



Indemnités journalières : une évolution plus marquée en maladie qu'en AT

Les **indemnités journalières (IJ) maladie** progressent fortement en février comparativement au mois de janvier, + 2,5 %. Sur deux mois, l'évolution s'élève à + 6,9 %. Concernant les versements d'**IJ AT**, la hausse est moins importante qu'en maladie avec + 1,9 % à fin février.

Médicaments de ville et médicaments rétrocedés : une hausse et une baisse

Les remboursements de **médicaments** de ville culminent à + 4,0 % depuis le début de l'année (à noter que ce poste est également concerné par l'atypie de janvier 2024). L'évolution entre février 2024 et février 2025 est un peu plus modérée avec 3,3 %. Les remboursements des **médicaments rétrocedés** baissent de 13,9 % et chutent par rapport au mois précédent (- 9,1 %).

Des remboursements de dispositifs médicaux analogues à janvier

Les **dispositifs médicaux** sont en hausse de 4,4 % et restent sur un niveau de remboursement similaire au mois précédent.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin février 2025	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution par rapport au mois précédent RA
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fév. 2024	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin fév. 2024	
TOTAL SOINS DE VILLE	+1,6%	-0,9%	+3,8%	+0,6%	+3,2%	+0,6%	+5,5%	+1,4%	+0,5%
Soins de ville hors produits de santé	+0,9%	-2,0%	+3,2%	-0,5%	+3,2%	+0,2%	+5,6%	+0,6%	+0,5%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,0%	-3,1%	+2,5%	+1,9%	+4,8%	+0,1%	+8,4%	+0,6%	-0,5%
- Médecins généralistes	-1,0%	-4,4%	+1,8%	-1,7%	+5,1%	-0,3%	+9,6%	+2,0%	-2,7%
- Médecins spécialistes	+1,6%	-1,4%	+4,1%	+4,5%	+3,8%	-0,6%	+7,3%	+3,3%	+0,8%
- Dentistes	-5,3%	-8,2%	-3,4%	-0,7%	+7,0%	+3,7%	+9,1%	-11,2%	-1,6%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,9%	-1,6%	+5,0%	-0,9%	+3,6%	+1,4%	+7,0%	-1,6%	-0,8%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+2,1%	-0,8%	+5,5%	+2,3%	+4,0%	+1,0%	+7,5%	-1,0%	+0,9%
- Infirmiers	-0,0%	-2,1%	+3,9%	-2,4%	+2,9%	+1,2%	+5,9%	-2,2%	-1,3%
Laboratoires	-11,7%	-15,2%	-8,6%	-21,1%	-16,4%	-20,9%	-12,6%	-11,3%	+2,0%
Frais de transports	+2,9%	+0,6%	+5,3%	+4,2%	+2,9%	+0,9%	+5,0%	+2,4%	+2,6%
Indemnités journalières (IJ) :	+4,1%	+5,4%	+3,9%	-0,3%	+5,1%	+7,5%	+4,6%	+5,0%	+2,4%
- IJ maladie	+4,9%	+6,9%	+4,5%	-2,5%	+6,9%	+6,6%	+7,0%	+3,5%	+2,5%
- IJ ATMP	+2,8%	+2,6%	+2,8%	+3,6%	+1,9%	+9,4%	+0,6%	+7,8%	+2,1%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+2,7%	+0,6%	+4,9%	+2,5%	+3,2%	+1,3%	+5,3%	+2,7%	+0,6%
Médicaments :	+2,6%	+0,9%	+4,3%	+3,3%	+2,9%	+1,4%	+4,4%	+3,7%	+0,5%
- Médicaments délivrés en ville	+3,2%	+1,7%	+4,8%	+4,1%	+4,0%	+2,2%	+5,9%	+4,2%	+1,1%
- Médicaments rétrocedés	-6,9%	-14,2%	-1,6%	-7,6%	-13,9%	-14,1%	-13,9%	-3,3%	-9,1%
LPP	+3,0%	-0,3%	+7,1%	-0,0%	+4,4%	+1,0%	+8,3%	-0,4%	+0,7%

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de février 2025